

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le 28/01/2021

ID : 048-214800567-20210126-DE2021_04-DE



Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES

48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	19/01/2021
date de convocation :	26/01/2021

n° de délibération : DE2021 - 04

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	7 (pour-7, contre-0)
abstention :	3

objet de la délibération :
Travaux sylvicoles subventionables, forêt sectionale d'Esclanèdes : plan de financement

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		X
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLIDENT Luc	X		

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire en 2021 de programmer des travaux en forêt sectionale d'Esclanèdes sur la proposition de l'ONF.

Le montant estimatif du programme 2021 présenté par l'Office National des Forêts – Agence de Lozère est de 4 620,00 € HT.

Il s'agit des opérations suivantes :

Travaux de dégagement-dépressage manuel régénération résineuse en parcelle 4r (appellation de l'ONF de l'unité de gestion, zone concernée par les aménagements) sur 3.82 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les travaux de dégagement dépressage manuel régénération résineuse en parcelle 4r sur 3.82 ha pour un montant estimatif de 4 620,00 € HT, sous réserve de l'obtention d'une subvention départementale à hauteur de 50 % du montant HT ;

INSCRIT la somme correspondante au budget 2021, soit 4 620,00 € HT ;

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Lozère pour l'octroi d'une aide au taux maximum possible (dans la limite de 50%) sur les natures de travaux éligibles, au titre des mesures d'aide en faveur des forêts des collectivités ;

DEMANDE à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour l'assistance technique à donneur d'ordre, la maîtrise d'œuvre ou la réalisation des travaux ;

DONNE le pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à leur exécution.

Pour copie conforme,
Le Maire